

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

LA MENTION Cinéma et audiovisuel

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;
Vu l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accordant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération n°CFVU 20250619_03 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 juin 2025 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2025-2026 ;
Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2025-2026 ;
Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair de la première à la deuxième année de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2025/2026 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. Athanassios VASSILIOU

Maître de Conférences

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

Mme Marie MARTIN

Maître de Conférences

Titulaires :

M. Robert BONAMY

Professeur d'Université

Mme Odile MENDEZ BONITO

Professionnel

Suppléants(es) :

Mme Corinne MAURY

Professeur d'Université

M. Alexandre MOUSSA

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Novembre 2025

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL

Pour la Présidente de
l'Université de Poitiers
et par délégation,
La Vice-Présidente Formation
Lydie ANCELOT